

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20220905-014

du 05 septembre 2022

n°014

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

PRESENTS (18) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, M.JUGE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.TARTARIN

POUVOIRS (3) : Mme BOURAT donne pouvoir à M. ABELIN
M.CHAINE donne pouvoir à Mme LANDREAU
M. MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD

EXCUSES (5) : M. BOISSON, Mme GODET, Mme DE COURREGES, M.BRAGUIER, Mme BRAUD

Nom du secrétaire de séance : Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

OBJET : Acquisition et livraison de véhicules de collecte - année 2021 Lot 1 deux châssis BOM GNV de 26t de PTAC et Lot 2 Fourniture et pose de deux bennes à ordures ménagères de 21m3 (adaptation châssis GNV) - Prolongation de durée

Par délibération n° 11 en date du 3 mai 2021, le bureau communautaire autorisait le président ou son représentant à signer les marchés pour l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères GNV de 26 tonnes.

La durée des marchés est de 1 an à compter de la date de notification, établie au 9 juillet 2021.

Pour la mise en circulation des deux véhicules GNV, il est nécessaire que la station GNV soit en service pour faire le plein en carburant, la date de mise en service de la station GNV étant prévue dans le dernier trimestre 2022. Il est donc nécessaire de décaler la date de livraison des deux véhicules de collecte pour une date limite de livraison au 15 octobre 2022.

* * * * *

VU les articles L. 1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R.2194-7 du code de la commande publique relatif aux modifications non substantielles,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 11 du bureau communautaire du 3 mai 2021, relatif à la signature du marché « acquisition et livraison de véhicules de collecte – année 2021 »

CONSIDÉRANT de la nécessité de prolonger la durée des marchés de 4 mois et de décaler la date de livraison des véhicules pour les faire coïncider avec l'ouverture de la station GNV.

CONSIDÉRANT que cette prolongation de délai n'a aucune incidence financière.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20220905-014

du 05 septembre 2022

n°014

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le président ou son représentant à signer les avenants de prolongation de délais à tous les lots du marché « acquisition et livraison de véhicules de collecte GNV - année 2021 » à savoir les documents concernant les marchés 21M27 et 21M28, pour porter leur durée maximale au 8 novembre 2022 et la date limite de livraison au 15 octobre 2022. En cas d'imprévu pour la mise en service de la station GNV le délai de livraison pourra être reporté par ordre de service dans la limite de la durée du marché qui est prolongé.

Vote : Adopté à l'unanimité

**Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICQUOD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

GRAND CHÂTELLERAULT
78, Bd de Blossac – CS 10619
86106 CHÂTELLERAULT CEDEX

Allongement de la durée du marché

Acquisition et livraison de véhicules de collecte - Année 2021

Lot 1: Acquisition et livraison de deux châssis BOM GNV de 26 t de PTAC

MODIFICATION DE MARCHÉ **Avenant n°1**

En application de l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique

Marché initial 21M27 du 9/07/21 pour un montant de 230 000 € HT

Imputation budgétaire: 7212 / 2182/ 34/0

ENTRE :

La Communauté d'agglomération de grand Châtellerault, maître d'ouvrage, représentée par Monsieur Gérard PEROCHON, autorisé par arrêté 2021-8 du 16 novembre 2021 et agissant en qualité de 4ème Vice président en charge des marchés publics,

D'une part.

Et

L'entreprise titulaire du marché

BERNIS TRUCKS
ZI République III
Rue des Landes BP 1137
86062 POITIERS Cedex9

Représentée par M. MEME Vincent

D'autre part.

ARTICLE 1

La présente modification consiste à prolonger de 4 mois la durée initiale du marché.
La nouvelle durée du marché sera donc de 16 mois à compter de sa date de notification soit jusqu'au 8 novembre 2022.

ARTICLE 2 – DÉTAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF OU MONTANT

La présente modification de marché n'a aucune incidence financière.

ARTICLE 3 – DELAIS et ORDRE DE SERVICE

Afin de permettre la mise en place effective de la station GNV devant alimenter les véhicules, le délai d'exécution de 330 jours pour le lot n°1 est également prolongé jusqu'au 15 octobre 2022.

ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS

Les clauses du CCAP et du CCTP du marché initial sont applicables tant qu'elles ne sont pas contraires à la présente modification.

A Châtelleraut, le

Le

La Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut

le 4ème Vice Président

Gérard PEROCHON

L'entreprise BERNIS TRUKS

Le directeur

Vincent MEME

Envoyé en préfecture le 06/09/2022

Reçu en préfecture le 06/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-248600413-20220905-BC_20220905_014-DE

GRAND CHÂTELLERAULT

78, Bd de Blossac – CS 10619
86106 CHÂTELLERAULT CEDEX

Allongement de la durée du marché **Acquisition et livraison de véhicules de collecte - Année 2021**

Lot 2: Fourniture et pose de deux bennes à ordures ménagères de 21 m³

MODIFICATION DE MARCHÉ **Avenant n°1**

En application de l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique

Marché initial 21M28 du 9/07/21 pour un montant de 194 660 € HT

Imputation budgétaire: 7212 / 2182 / 3470

ENTRE :

La Communauté d'agglomération de grand Châtellerault, maître d'ouvrage, représentée par Monsieur Gérard PEROCHON, autorisé par arrêté 2021-8 du 16 novembre 2021 et agissant en qualité de 4ème Vice président en charge des marchés publics

D'une part.

Et

L'entreprise titulaire du marché

SEMAT
335 Av Jean Guitton
17028 LA ROCHELLE

Représentée par M. ARDOUIN Ludovic

D'autre part.

ARTICLE 1

La présente modification consiste à prolonger de 4 mois la durée initiale du marché.
La nouvelle durée du marché sera donc de 16 mois à compter de sa date de notification soit jusqu'au 8 novembre 2022.

ARTICLE 2 – DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF OU MONTANT

La présente modification de marché n'a aucune incidence financière.

ARTICLE 3 – DELAIS et ORDRE DE SERVICE

Afin de permettre la mise en place effective de la station GNV devant alimenter les véhicules, le délai d'exécution 180 jours est également prolongé jusqu'au 15 octobre 2022.

ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS

Les clauses du CCAP et du CCTP du marché initial sont applicables tant qu'elles ne sont pas contraires à la présente modification.

A Châtelleraut, le

Le

La Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut

le 4ème Vice Président

Gérard PEROCHON

L'entreprise SEMAT

Ludovic ARDOUIN